

Date de dépôt: 3 mai 2007

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation urgente écrite de M. Alain Meylan : Fonds national d'infrastructures et projets genevois, bis

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 27 février 2007, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

« Le 17 novembre 2006, une interpellation urgente écrite a été adressée au Conseil d'Etat au sujet du Fonds national d'infrastructures et projets genevois.

En substance, voici la réponse du Conseil d'Etat du 30 novembre 2006 à l'IUE 348 :

Le « projet d'agglomération » doit être rendu à la Confédération le 31 décembre 2007. Le comité de pilotage entend envoyer à la Confédération un avant-projet au début 2007.

Le 30 novembre 2006, cet avant-projet sera terminé et présenté au comité de pilotage politique afin qu'il soit validé et envoyé à Berne.

Pour l'heure, l'avant-projet ne reprend que les projets d'infrastructures prévus par les planifications existantes à l'horizon 2015-2020. Pour Genève, il s'agit du plan directeur cantonal de l'aménagement, mais également du plan directeur du réseau routier qui sera présenté au Grand Conseil au début de 2007. C'est dans le cadre des réflexions à venir durant l'année 2007 que les besoins en infrastructures nouvelles seront analysés en regard d'une vision à long terme de la structuration territoriale de l'agglomération.

Or, nous sommes forcés de constater qu'à ce jour, aucun projet n'a été adressé à Berne et encore moins présenté au Grand-Conseil comme promis. Pourtant, ce dossier est capital pour l'avenir de Genève et de la région. Il devient urgent d'empigner ce dossier afin de respecter l'échéance fatidique du 31 décembre 2007 et de mener rapidement les réflexions nécessaires concernant les besoins en infrastructures nouvelles comme annoncé dans l'IUE 348-A.

De plus, il est très surprenant de voir que le Grand Conseil n'a pas encore reçu pour appréciation le plan directeur du réseau routier alors que nous l'attendons depuis fin 2003 !

Quel est le contenu en matière d'infrastructures routières de l'avant-projet validé par le comité de pilotage politique le 30 novembre 2006 ? A quelle date précise le plan directeur du réseau routier que nous attendons depuis fin 2003, soit depuis bientôt 4 ans, sera présenté au Grand Conseil ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le 29 août 2003, le Grand Conseil a modifié la loi sur les routes (L 1 10) en introduisant notamment deux nouveautés : la notion de hiérarchie du réseau routier d'une part et la planification et la gestion du réseau routier d'autre part, ces deux principes devant faire l'objet de deux documents soumis au Grand Conseil pour recommandation par voie de résolution.

En date du 7 octobre 2005, le Grand Conseil a pris acte du rapport du Conseil d'Etat sur la carte de la hiérarchie du réseau routier (RD 582) et a adopté une résolution (R 499) l'accompagnant. L'élaboration et la consultation de cette carte de la hiérarchie du réseau routier auprès des communes et du Conseil des déplacements (CODEP) a duré de février 2004 à janvier 2005.

Au vu du lien fonctionnel entre la carte de la hiérarchie du réseau routier et le plan directeur du réseau routier, il n'était pas possible de mener les travaux en parallèle pour ces deux documents.

Le plan directeur du réseau routier (2007-2010) a fait l'objet d'une très longue consultation auprès des membres du CODEP, à leur demande, entre les mois de janvier 2005 et septembre 2006.

Quant au projet d'agglomération, les délais mentionnés par le Conseil d'Etat dans sa réponse à l'IUE 348 du 30 novembre 2006 ont été tenus. En date du 9 février 2007, l'avant-projet d'agglomération franco-valdo-genevoise a été envoyé à la Confédération pour consultation. Ce document public se trouve depuis cette date sur le site internet du projet d'agglomération à l'adresse suivante : www.projet-agglo.org. Le volet « Urbanisation – Mobilité » fait l'objet d'un rapport d'avant-projet de plus de 280 pages, comprenant un recensement des objets pouvant être inscrits dans le cadre du fonds d'infrastructure pour l'horizon de planification 2015-2020. Ce recensement, qui peut encore être complété, doit maintenant faire l'objet d'une priorisation des ouvrages routiers, de transports publics ou de mobilité douce, afin qu'ils soient soumis à la Confédération d'ici à la fin de l'année 2007 par l'intermédiaire d'un rapport final présentant la planification à l'horizon 2030.

Ce travail au niveau du projet d'agglomération et celui en lien avec le plan directeur du réseau routier se mènent en parallèle et en coordination, afin de leur assurer une plus grande cohérence. Les services de l'administration en charge de ces dossiers n'ont donc pas chômé pour assurer une qualité optimale à ces documents de planification très importants pour Genève et sa région.

D'ici au mois de juin 2007, le rapport du Conseil d'Etat sur le plan directeur du réseau routier et le rapport sur la pétition « Pour une réalisation rapide de la traversée de la Rade » (P 1540-A) et sur la résolution « Pour la réalisation de la traversée sous la Rade » (R 498) seront remis au Grand Conseil.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Charles Beer